

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS REGIONALE FEMININE 2 (RF2)

Article 1 :

La Ligue Ile de France organise un championnat « Régional Féminine 2 » (RF2).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de « Pré-Nationale Féminine » (PNF).

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

Les associations sportives descendantes de Pré-Nationale Féminine.

Les associations sportives maintenues en Régionale Féminine 2.

~~Les huit (8) associations sportives issues des championnats départementaux~~

Une (1) association sportive issue de chaque championnat départemental (PRF), proposée par leur commission sportive, soit 8 associations sportives.

Pour la saison 2026 – 2027, il y aura **exceptionnellement** une association sportive supplémentaire.

Soit 25 associations sportives.

Article 3 : Système de l'épreuve

Championnat en deux (2) phases :

PHASE 1	Les 24 25 associations sportives sont groupées en deux (2) poules de douze (12) équipes en une poule de douze (12) et 1 poule de quatorze (14) avec 1 exempt disputant des rencontres aller-retour (22 journées et 26 journées).
PHASE 2	A l'issue de la saison en cours, les associations sportives classées 1ères de chaque poule se rencontrent pour le titre de champion. La finale aura lieu sur un site déterminé par la CSR conformément au calendrier sportif de la saison en cours. L'équipe la mieux classée au ranking RF2 sera déclarée recevant.

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive régionale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).

PHASE 1	PHASE 2
----------------	----------------

A	B
RF2	RF2
RF2	RF2
RF2	RF2
RF2	RF2
RF2	RF2
RF2	RF2
RF2	RF2
RF2	RF2
RF2	RF2
RF2	RF2
RF2	RF2
	RF2
	Exempt

Finale
1A
1B

CHAMPION REGIONAL

Le Champion d'Ile de France de Régionale Féminine 2 est le vainqueur de la finale.

Article 4 : Montées et descentes

MONTEES	Les deux (2) premiers de chaque poule accèdent à la Pré-Nationale Féminine (PNF) pour la saison suivante. Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas y accéder), l'Association sportive suivante, dans l'ordre du classement au ranking sera proposée. Au-delà, ou en cas de refus, le ranking (art 23 des RSG LIFBB) établi en fin de saison permettra de déterminer quelle sera l'équipe qui sera retenue en PNF. Une Association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.
DESCENTES	Les associations sportives classées 13^{ème} de la poule B, 12^{ème}, 11^{ème} de chaque poule et le moins bon 10^{ème} classé au ranking des 2 poules descendent en Championnat Départemental Pré-Régionale Féminine (PRF) la saison suivante. Au-delà de la 1^{ère} descente de Pré-Nationale Féminine (PNF), il y a autant de descente(s) supplémentaire(s) vers la Pré-Régionale Féminine (PRF) qu'il y a de descente(s) de Pré-Nationale Féminine (PNF) ce qui entraînera des descentes supplémentaires en département.

Article 5 : Rencontre

HORAIRE OFFICIEL	Dimanche 15h30 Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche.						
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'.						
BALLON	Taille 6						
FEUILLE	E-Marque obligatoire						
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB						
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	0CAST	0CASTCTC
	Nbre maximum	10	3*	3*	3*	3*	5
JH/OH JH illimités + 1 OH							
Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».							
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve (articles 48 à 51 des Règlements Sportifs Généraux LIFBB). Dans le cas d'une CTC, voir le schéma ci-dessous Règle de participation CTC - LIFBB						
DESIGNATIONS	Arbitres : 2 arbitres désignés par la CRO et réglées par la caisse de péréquation.						

* Les licences 1C, 2C, OCT et 0CAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Article 6 : Obligations

STATUT DE L'ENTRAINEUR	Néant
OBLIGATIONS CTC	5 joueuses au moins du club porteur inscrites sur la feuille de marque et présentes. <u>Pour information :</u> Il y aura donc un maximum de 5 joueuses ASTCTC sur la feuille de marque.
OBLIGATIONS SPORTIVES	1 équipe séniors féminine ou 1 équipe U18F et 1 équipe de jeunes féminines (U18F à U13F) participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées. Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie.
PACTE #TOUSENGAGES	Se conformer aux règlements FFBB.